



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 319^E SESSION

SYNOPSIS

- Date** 22/03/2021 – 26/03/2021
- Type d'activité** Monitoring
- Lieu** Vidéoconférence
- Direction (Service)** DGI Droits de l'homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)
- Origine / Remarques de la DG** Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.
- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours.
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées.
 - Examiner des rapports nationaux pour les conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2021 de la Charte révisée.
 - Examiner un projet révisé de déclaration sur les droits sociaux et la Covid-19.
 - Publication des Conclusions 2020/XXII-1 et des Constats 2020.
 - Tenir un échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme du CdE.

Résultat 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité et sur des mesures immédiates dans :

Greek Bar Associations c. Grèce
Réclamation n° 196/2020

- 2) Les rapporteurs des réclamations collectives en cours ont informé le Comité de l'état d'avancement des procédures et le Président a informé le Comité des décisions de procédure prises depuis la session précédente (articles 27 et 28) ainsi que des nouvelles réclamations enregistrées.
- 3) Le Comité a examiné les dispositions relatives aux prochains rapports écrits (2021) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées.
- 4) Les sous-comités ont examiné les projets de conclusions pour les conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et les conclusions 2021 de la Charte révisée.
- 5) Le Comité a adopté sa déclaration sur les droits sociaux et la Covid-19.
- 6) L'échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a été annulé pour raisons impérieuses.

Conclusions / Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon la procédure habituelle ;
- de suivre la procédure relative aux réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de finaliser la conclusion provisoire adoptée par les sous-comités ;
- de finaliser la déclaration sur les droits sociaux et la Covid-19 en vue de sa publication ;
- de procéder à l'organisation des réunions et des rapports écrits pour l'exercice 2021 sur les dispositions non acceptées ;

- de fixer une nouvelle date pour un échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme du CdE .

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Aoife NOLAN, Vice-Présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint